

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil de la

Accusé de réception en préfecture
070-24700011-20200727-delib_CC20-0083-
DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VESOUL

L'AN DEUX MILLE VINGT, le VINGT SEPT du mois de JUILLET, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Vesoul s'est réuni à 19h00, Amphithéâtre du Lycée professionnel Luxembourg VESOUL après convocations légales adressées aux Conseillers le 15 juillet 2020.

Convocation affichée le : 15 juillet 2020.

Effectif légal du Conseil de la Communauté : 50

Nombre de conseillers en exercice : 50

Présidence de Monsieur Alain CHRÉTIEN

Étaient présents : M. COUSIN, M. CARMANTRAND, M. GALMICHE, M. BROUILLARD, M. EMANN, M. VIEILLE, Mme GREGET, M. JERONIMO, M. TARY, Mme PRUNIAUX, M. JEANMOUGIN, M. COMBROUSSE, Mme NORMAND représentant M. NORMAND, M. DUDNIK, Mme VIDBERG, M. GUILLEMAIN, Mme VALLET, M. POLIEN, Mme VIENNET, M. KALANQUIN, M. BIDOYEN, Mme BAUMLIN, Mme MUNIER, M. CHARLES, Mme DEGROISELLE, Mme MARTIN, Mme GALDIN, M. PINI, Mme FAIVRE, M. GORCY, M. BALLESTER, Mme MANIERE, M. GARNIRON, M. LEGAY, Mme ABRANT-GRANDGIRARD, M. CAVAGNAC, Mme ZELFA, M. THOMASSIN, Mme MICHEL, M. BOURGEOIS,

Étaient absents représentés : Mme BERNARDIN (pouvoir à Mme MANIERE), M. OUDOT (pouvoir à M. CHRETIEN),

Étaient excusés : Mme CHAVANNE, M. VIROT, M. GALMICHE, M. GARNIER, Mme AUBRY, M. BERNABÉ, Mme VIENNOT.

Rapport d'activités 2019

La réalisation du rapport annuel d'activités répond à l'obligation prévue au Code Général des Collectivités Territoriales qui impose au Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) d'adresser annuellement au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Prend acte du rapport annuel d'activités 2019 tel que présenté en annexe.**

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ,
LE PRÉSIDENT**
Alain CHRETIEN





Rapport annuel d'activités des services

2019

Présentation de la Communauté d'Agglomération de Vesoul

I. LE PÉRIMÈTRE DE LA CAV

La Communauté d'Agglomération de Vesoul compte 20 communes, totalisant **32 213 habitants** (population totale - source INSEE au 1^{er} janvier 2017).

Le siège social est domicilié : 6 rue de la Mutualité à Vesoul.

La CAV est la cinquième communauté d'agglomération de la Franche-Comté et la première de Haute-Saône.



II. LE FONCTIONNEMENT DE L'AGGLOMERATION

I - Représentation des communes à l'assemblée délibérante

Le Conseil Communautaire était composé en 2019 de **49 membres** élus au suffrage universel direct dans les communes de plus de 1 000 habitants. Des suppléants ont également été désignés.

La représentation s'établit ainsi :

• ANDELARRE	1 délégué et 1 suppléant
• ANDELARROT	1 délégué et 1 suppléant
• CHARIEZ	1 délégué et 1 suppléant
• CHARMOILLE	1 délégué et 1 suppléant
• COLOMBIER	1 délégué et 1 suppléant
• COMBERJON	1 délégué et 1 suppléant
• COULEVON	1 délégué et 1 suppléant
• ECHENOZ LA MELINE	4 délégués
• FROTEY LES VESOUL	1 délégué et 1 suppléant
• MONTCEY	1 délégué et 1 suppléant
• MONT LE VERNIS	1 délégué et 1 suppléant
• MONTIGNY LES VESOUL	1 délégué et 1 suppléant
• NAVENNE	2 délégués
• NOIDANS LES VESOUL	3 délégués
• PUSEY	2 délégués
• PUSY EPENOUX	1 délégué et 1 suppléant
• QUINCEY	1 délégué et 1 suppléant
• VAIVRE ET MONTOILLE	3 délégués
• VESOUL	21 délégués
• VILLEPAROIS	1 délégué et 1 suppléant

2 - Le bureau

Il est composé du **Président**, de **10 Vice –présidents** et des **Maires** des communes qui ne sont pas vice-présidents (13), des deux conseillers départementaux qui sont conseillers communautaires soit au total **26 membres**.

Les 2 autres conseillers départementaux sont invités au Bureau mais n'ont pas voix délibérative.

Le Bureau délibère sur les dossiers pour lesquels l'assemblée lui a donné délégation.

3 - Le projet de territoire

Il se décline en orientations et actions articulées autour des quatre pôles de compétence de l'agglomération :

- Le développement territorial : économie, emploi, aménagement du territoire, habitat et logement, santé, technologies de l'information et de la communication, fourrière animaux errants ;
- Le transport et le désenclavement : pôle d'échange multimodal, transports urbains, modes « doux » de transport ;
- L'environnement et le développement durable : collecte et tri des déchets, gestion des rivières, assainissement ;
- Le tourisme, les sports, la culture et les loisirs : espace de loisirs du lac, équipements sportifs (notamment les piscines communautaires) et culturels, information et promotion touristique, Théâtre Edwige Feuillère.

4 - Le fonctionnement des services

L'effectif compte 156 agents permanents, titulaires et non titulaires.

	Contractuels	Stagiaires et titulaires	TOTAL
Administration générale	0	5	5
Affaires juridiques, assemblées, archives	3	7	10
Assainissement, GEMAPI	0	9	9
Collecte	5	23	28
Communication	3	6	9
Moyens généraux	1	2	3
Contrat rivière	1	0	1
CTEU	0	9	9
DT - DICT	0	2	2
Espace de loisirs	0	10	10
Finances	1	9	10
Gens du voyage	0	2	2
Gymnase des Haberges	0	2	2
Informatique	1	4	5
Maison du Tourisme	1	0	1
Moyens Techniques	0	5	5
Piscines	5	17	22
Ressources Humaines	1	12	13
Théâtre	1	2	3
Direction aménagement	3	4	7
Total	26	130	156

III. STRUCTURES INTERCOMMUNALES ET ORGANISMES AUXQUELS ADHERE LA CAV OU AU SEIN DESQUELS ELLE EST REPRESENTEE

1 - Dans le domaine de l'Environnement et des Déchets

- C.S.S : Commission de Suivi des Sites à Vaivre-et-Montoille et Pusey ;
- ASCOMADE : Association des cités comtoises pour la maîtrise des déchets et environnement ;
- SICTOM du Val de Saône : Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du Val de Saône ;
- SYTEVOM : Syndicat pour le transfert, la valorisation et l'élimination des ordures ménagères ;
- SIAVB : Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Baignotte.

2 - Dans le domaine de l'aménagement du territoire

- Syndicat mixte du Pays de Vesoul-Val de Saône ;
- Syndicat mixte du pôle métropolitain Centre Franche-Comté ;
- SOCAD : Société Comtoise d'Aménagement et de Développement qui a fusionné avec la SedD (Société d'Equipement du Département du Doubs) fin 2017 pour devenir SEDIA ;
- Agence d'urbanisme Besançon centre Franche-Comté (AUDAB).

3 - Dans le domaine économique

- Agence Régionale de Développement de Franche-Comté qui a fusionné avec ARDIE Bourgogne fin 2017 pour devenir l'AER de Bourgogne Franche-Comté (Agence Economique Régionale)

4 - Dans les domaines du tourisme, des loisirs, de l'éducation, de la culture, de la lutte contre l'incendie, de la coopération européenne, de la santé...

- Collèges Jacques Brel, René Cassin, Gérôme, Jean Macé ;
- Lycées des Haberges, Agricole, Pontarcher, Belin, Luxembourg ;
- Association du Théâtre Edwidge Feuillère ;
- Direction Départementale des services d'incendie et de secours ;
- Association Bourgogne Franche-Comté Europe ;
- Conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de Vesoul ;
- Comité régional du Tourisme ;
- Udotsi ;

➤ Greta.

IV. LES COMPETENCES DE LA CAV

Les statuts de la CAV et particulièrement les compétences exercées ont été mises à jour et en conformité avec les dispositions prévues par la loi NOTRe lors de la séance du Conseil Communautaire du 23 novembre 2015.

➤ **Sept compétences obligatoires**

1. En matière de développement économique:

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT;
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme.

2. En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du Livre II de la première partie du Code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code;
- Plan local d'urbanisme intercommunal, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

3. En matière d'équilibre social de l'habitat :

- Programme local de l'habitat ;
- Politique du logement d'intérêt communautaire ;
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

4. En matière de politique de la ville dans la communauté :

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ainsi que des dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance;
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

5. Gestion des milieux aquatiques et des inondations

6. En matière d'accueil des gens du voyage :

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil

7. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

➤ Quatre compétences optionnelles

8. Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

9. Assainissement

10. En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :

- Lutte contre la pollution de l'air ;
- Lutte contre les nuisances sonores ;
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

11. Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

➤ Quatre compétences facultatives

12. Technologies de l'information et de la communication

- Étude et mise en œuvre d'un projet d'équipement informatique et d'accès aux services multimédia, aux accès numériques haut débit et très haut débit ;
- Actions de promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

I3. Développement touristique

- Aménagement, entretien et gestion d'équipements touristiques d'intérêt communautaire ;
- Soutien à la création d'hébergements touristiques d'intérêt communautaire.

I4. Service départemental d'incendie et de secours

- Versement du contingent incendie ;
- Participation au régime de retraite des pompiers volontaires avant la loi du 3 mars 1996.

I5. Fourrière pour les animaux errants

Rapport d'activités des services

Pôle développement territorial

I – Aménagement des zones d'activité

Extension du Durgeon (Anciens abattoirs de Vesoul)

Cet espace est voué à accueillir de l'artisanat, du tertiaire et du service. L'aménagement de la zone a permis l'équipement des différents lots que constitue cette extension de la zone d'activité du Durgeon. Les travaux de viabilisation de la zone ont été réalisés en 2015 pour un montant de 106 000 € (réalisation des réseaux secs et humides de la zone nécessaires à la vente des parcelles).

Une tranche conditionnelle a été mise en œuvre en 2016, concernant les équipements de surface (revêtements de voirie, éclairage public) après réalisation des travaux d'aménagement du premier acquéreur d'une parcelle, la Mutualité Française. Une seconde parcelle a été cédée en 2016 à ERDF pour l'installation de son siège départemental. Les travaux d'aménagement sont terminés, le site a été inauguré fin 2017.

En 2018, la parcelle attenante à celle de la mutualité a accueilli un magasin de produits locaux animé par la FDSEA, ainsi qu'une boulangerie se fournissant en produits locaux. Le bâtiment a été réalisé par M. Bogdan SUCHAR pour le compte de la FDSEA. L'installation de cette activité vient modifier la destination initiale de la zone, qui n'avait pas vocation à accueillir du commerce. Elle a également nécessité la création d'un accès direct sur la Rue André Maginot.

En 2019, deux nouvelles parcelles ont été commercialisées, afin d'accueillir l'entreprise Fiducial ainsi qu'un cabinet comptable. Deux parcelles sont encore disponibles à la vente fin 2019.

Aménagement du site Paul Morel

La Maison médicale et la pharmacie sont opérationnelles depuis fin 2015 et début 2016.

La résidence locative de 19 logements a été mise en service en septembre 2016, avec l'installation des premiers habitants sur ce nouveau quartier.

Le premier immeuble de résidences privées a été livré. L'opération ayant bien fonctionné, il ne reste à ce jour que deux appartements disponibles à la vente.

La résidence intergénérationnelle d'Habitat 70 a été mise en chantier fin 2017.

La requalification des espaces publics par l'Agglomération est désormais terminée.

La mise aux enchères par Agorastore du bâtiment historique de l'ancien Hôpital Paul Morel n'a pas donné lieu à une vente. La recherche d'investisseurs privés se poursuit. Un contact a été pris avec un investisseur étranger. Les négociations et la détermination du projet sont en cours.

ZAC Echenoz Sud

La SOCAD, SEM d'aménagement qui s'est vu confier l'aménagement de cette zone par la CAV sous forme de concession, finalise les acquisitions foncières. Elle a terminé la phase

d'études préalables. La Déclaration d'Utilité Publique s'est déroulée fin 2016 et a donné lieu à un avis favorable du commissaire enquêteur.

Sans entreprise locomotive sur le site, et dans l'attente des travaux de la déviation Est de Vesoul, la CAV avait décidé de reporter de 3 ans l'amenée des réseaux sur la zone, par une délibération du Conseil Communautaire en décembre 2017.

En novembre 2018, une entreprise de Chaudronnerie a pris contact avec la CAV afin de s'installer sur la zone. Le positionnement de cette entreprise extérieure au territoire a relancé le travail de réalisation de la zone. Les études de faisabilité et d'implantation ont été menées en 2019. Toutefois l'entreprise n'a pas souhaité donner suite.

Les négociations avec les propriétaires se poursuivent et un contact a été pris avec le locataire de la parcelle ZI5 qui est fléchée par l'Etat pour compenser la destruction de haies sur le site.

Une procédure d'expropriation est en cours sur quelques parcelles et une demande d'arrêté de cessibilité a été transmise à la Préfecture.

En parallèle, une solution doit être trouvée concernant l'aire d'accueil des gens du voyage.

Zone d'activité des Prés Baulère

Afin de répondre à la demande croissante des entreprises artisanales, décision a été prise de créer, via un permis d'aménager, une zone artisanale au sein de la zone industrielle des Prés Baulère. Les premières études de faisabilité ont été réalisées en interne entre octobre et décembre 2018, afin de recruter un architecte qui réalisera le dossier du permis d'aménager en 2019.

Le dossier d'aménager a été déposé le 15 mars 2019 et un règlement spécifique a été établi.

Le lot I a fait l'objet d'un compromis de vente.

II –Politique en faveur de la santé

L'aide aux étudiants des filières de santé

La CAV a mis en place en 2013 un dispositif permettant aux étudiants en médecine générale ainsi qu'en chirurgie dentaire de bénéficier d'une aide financière de la CAV de 660 € par mois. En échange et une fois leurs études terminées, les étudiants s'engagent à venir exercer sur le territoire de la CAV pour une durée équivalente à celle durant laquelle ils ont perçu l'aide financière. Le dispositif a été élargi aux masseurs-kinésithérapeutes en 2015, avec une aide de 330 € par mois, puis aux orthophonistes en 2017, avec une aide équivalente.

Depuis le lancement de la politique santé en 2013, 25 étudiants ont été accompagnés. En 2019 :

- 7 médecins sont en internat (plus subventionnés par l'Agglomération) et 3 sont encore en étude ;
- 1 dentiste est installé, 1 dentiste a quitté le dispositif et remboursé l'aide perçue, 2 dentistes préparent leur thèse et 3 autres sont encore en étude ;
- 1 kiné est installé, 1 kiné a quitté le dispositif et remboursé l'aide perçue et 3 autres sont encore en étude ;
- 3 orthophonistes sont en étude.

III–Les projets de structures médicales

Le projet « femme-enfant » des Haberges a été abandonné par les porteurs de projet.

Une maison médicale face à la Gare de Vesoul :

Le promoteur VECTOR a signé un compromis de vente pour l'achat de la parcelle appartenant à la CAV.

L'objectif est de construire une maison médicale pluridisciplinaire. Le projet est travaillé en collaboration avec les équipes de la CAV et un permis a été accordé en 2019. La commercialisation est actuellement en cours.

IV –Infrastructures

Le plan de déploiement de la fibre optique sur l'Agglomération par l'opérateur Orange est en cours avec la finalisation du second lot (secteurs des Haberges, quartier Saint Martin, Grand Misselot, quartier du Montmarin, ZAC de la Motte à Vesoul ainsi que les communes de Vaivre-et-Montoille et d'Echenoz-la-Méline). Les premiers abonnés Fibre de Vesoul, d'Echenoz-la-Méline et de Vaivre-et-Montoille ont pu être raccordés dès 2017.

Le plan de déploiement du troisième lot est en cours de déploiement, en collaboration avec les services d'Orange. Sont ainsi concernés, le troisième lot de Vesoul, le deuxième d'Echenoz, et les lots de Chariez, Noidans-les-Vesoul, Quincey et Frotey.

Ce plan de déploiement couvrira la totalité de l'Agglomération d'ici à 2022, sans coût financier pour les collectivités.

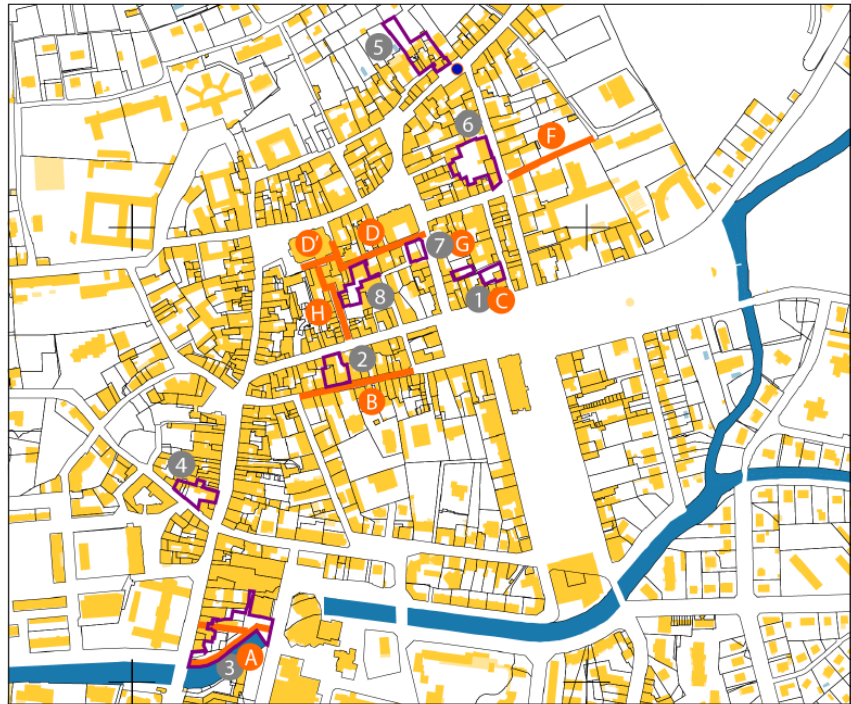
➤ Habitat – OPAH RU du Centre Historique de Vesoul

Ilots

- 1 Ilot Lesigne
- 2 Ilot Campo
- 3 Ilot Durgeon / Morel
- 4 Ilot des Tanneurs Sud
- 5 Ilot du Châtelet Est
- 6 Ilot Ecole Saint Georges
- 7 Ilot Derrière le Palais
- 8 Ilot Presbytère Sud / Ressorte

Aménagements urbains

- A Promenade «Durgeon»
- B Rue du Breuil
- C Traitement Impasses de la Halle et Lesigne et parking Lesigne
- D Rues du Presbytère et Derrière le Palais
- D' Rue Derrière l'Eglise
- F Rue Serpente
- G Aménagement public Derrière le Palais
- H **Rue de la Ressorte**
- Evocation des portes historiques



La Communauté d'Agglomération de Vesoul a décidé par délibération du 23 juin 2014 de mener sur un périmètre défini une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et d'en concéder l'aménagement.

I –Rénover l'habitat en centre ancien

Le centre historique de la Ville de Vesoul constitue, par ses fonctions traditionnelles, un maillon essentiel du développement et du rayonnement de la cité. Par ailleurs, en tant que ville préfecture, Vesoul joue un rôle prépondérant au sein d'un territoire cohérent tant d'un point de vue administratif que géographique ou économique ; elle doit, à ce titre, être un pôle d'attraction majeur pour accueillir de nouvelles populations.

Dans cette perspective, la Communauté d'Agglomération de Vesoul s'engage dans une démarche d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU), visant d'une part à rénover l'habitat existant dans le centre historique, d'autre part à réhabiliter huit îlots dégradés.

Cette opération permettra de faciliter la mise sur le marché de logements rénovés, de manière à élargir l'offre, qualitativement et quantitativement, ce qui devrait contribuer à attirer de nouvelles populations en centre ancien, favorisant ainsi la mixité de l'habitat.

L'étude pré opérationnelle d'OPAH-RU réalisée en 2013 a permis de vérifier l'intérêt de la procédure OPAH-RU sur le centre historique de Vesoul :

- un intérêt quantitatif avec un objectif de 150 à 200 logements ou immeubles à réhabiliter sur les 5 années de l'opération dont 25 à 35 nouveaux accédants à la

propriété, 25 à 35 propriétaires occupants, 40 à 60 logements vacants et 50 à 70 logements déjà loués.

- un intérêt qualitatif avec des objectifs de :
 - réduction de la consommation énergétique des logements (propriétaires occupants et locatifs) ;
 - réduction du nombre de logements indignes ou très dégradés et réduction du nombre de logements vacants ;
 - maintien à domicile et adaptation des logements au vieillissement ou handicap ;
 - proposition d'une nouvelle offre de logements conventionnés (logements plus grands notamment) ;
 - rééquilibrage de l'occupation des logements du centre-ville ;
 - accompagnement des ménages à faibles ressources dans leur projet d'amélioration.

- Un intérêt plus général de développement urbain, de cadre de vie, d'aménagement du centre-ville pour une plus forte attractivité de l'Agglomération.

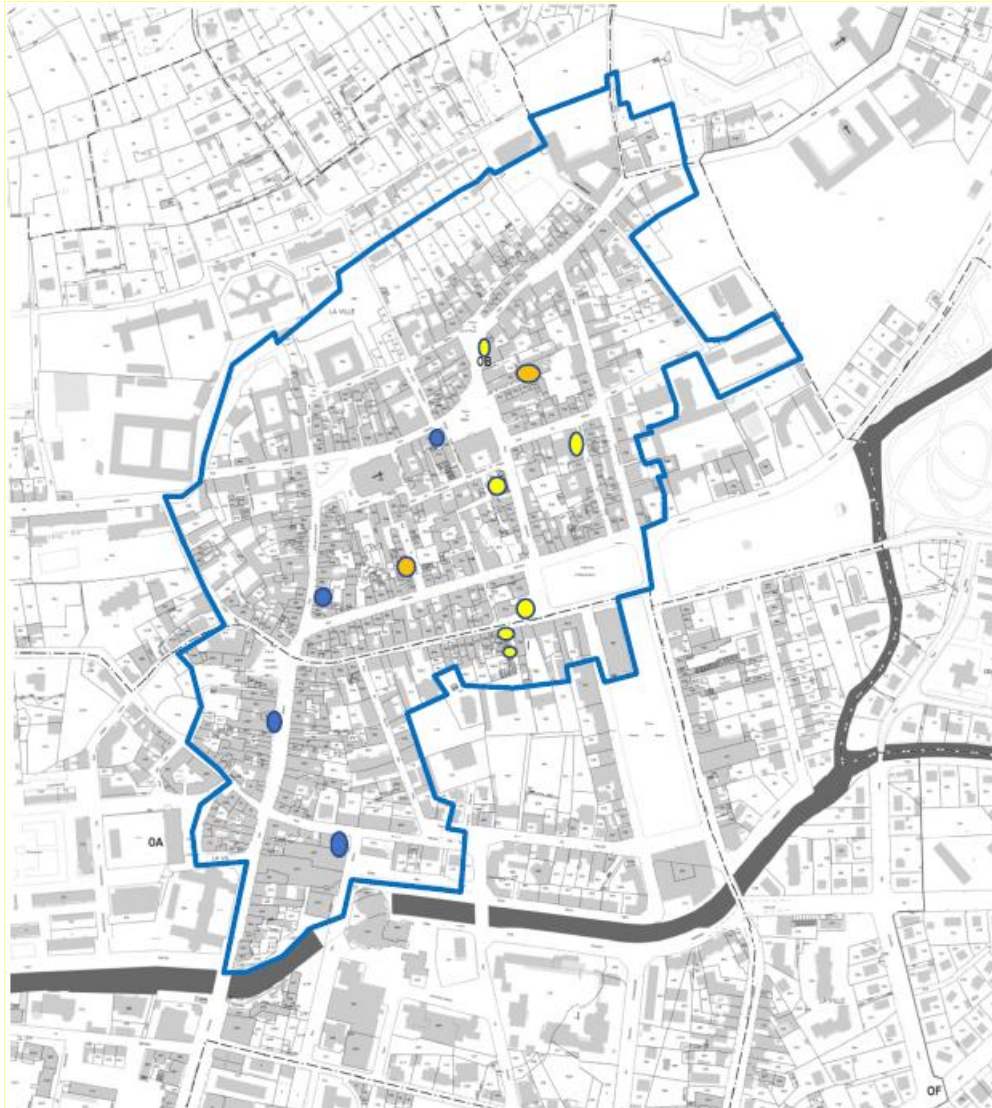
Le périmètre de l'OPAH RU comprend une quarantaine de rues du centre-ville de Vesoul allant de la rue Baron Bouvier à la Rue Noiroit au sud et de la rue de l'Aigle Noir à l'Ouest à la rue Serpente à l'Est.

Ce périmètre comprend environ 1 500 logements.

Le champ d'intervention de l'OPAH-RU s'applique aux propriétaires bailleurs, aux propriétaires de logements vacants et aux propriétaires occupants du parc privé.

Au 31 décembre 2019, 23 dossiers ont été déposés sur l'ensemble du périmètre d'intervention permettant ainsi la rénovation de 32 logements (18 logements de propriétaires occupants dont 12 nouveaux ménages, 1 logement locatif à loyer libre et 13 appartements en copropriété).

Les aides apportées s'élèvent à 121 815 € générant plus de 786 000 € de travaux.



- Propriétaires bailleurs : ●
- Propriétaires occupants : ●
- Copropriétés (dont 2 copro rue Ressorte) : ●

2 - 8 îlots prioritaires

L'ensemble du travail réalisé au titre des études pré-opérationnelle d'OPAH a permis de montrer que le traitement du centre-ville suppose à la fois les outils incitatifs de l'OPAH RU (à savoir les subventions de l'ANAH, les opérations de restauration immobilière, les résorptions de l'habitat insalubre) mais aussi des procédures plus coercitives nécessaires au traitement de certains îlots.

La réhabilitation de 8 îlots dégradés est confiée par convention à un aménageur.

A l'intérieur du périmètre sus-défini, le traitement des 8 îlots est prioritaire dans le cadre de l'opération pressentie.

Il s'agit des îlots : Lesigne, Campo, Durgeon-Morel, des Tanneurs Sud, du Châtelet Est, Ecole St Georges, Derrière le Palais, Presbytère Sud/Ressorte.

3 –Actions de la CAV en 2019

➤ Concession d'aménagement OPAH RU

1) Les acquisitions

La maîtrise foncière et l'acquisition de biens immobiliers dans le cadre de la concession ont lieu soit par négociation amiable, soit par préemption soit par expropriation.

En 2019, le concessionnaire a acquis la maison sise 9, rue de la Ressorte, maison de ville propriété de la Communauté d'Agglomération de Vesoul.

2) La Procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) réserve foncière

Après demande de cessibilité par le concessionnaire, deux arrêtés préfectoraux déclarent cessibles les emprises de l'îlot Campo et les deux garages de l'îlot Derrière le Palais.

3) Les cessions

En 2019, la maison sise 9, rue de la ressorte a été vendue en l'état avec un cahier des charges à une propriétaire occupante.

4) L'avancement détaillé des îlots prioritaires

a) Les avancements opérationnels de l'îlot Lesigne

- Sollicitation d'acomptes au titre des financement liés à la RHI Lesigne ;
- Achèvement des travaux de démolition du cœur d'îlot ;
- Consultation et choix des entreprises pour le renouvellement de l'îlot Lesigne.

b) Poursuite de la procédure d'expropriation sur l'îlot Campo

- Suivi de la procédure d'expropriation en cours ;

c) Les avancés pour le renouvellement urbain de l'îlot Durgeon/Morel

- Définition du projet architectural et urbain de l'îlot Durgeon/Morel par le groupement Néolia/Vidberg ;
- Définition d'un prix de vente pour l'acquisition du foncier.

- d) Les avancements opérationnels de l'îlot Derrière le Palais
 - Accord amiable pour l'échange des deux derniers garages ;
 - Déconstruction des deux derniers garages sis 2, rue Leblond avec l'accord du propriétaire ;
 - Finalisation des travaux délimitant les espaces publics et privés.
- e) Les interventions relatives à l'îlot de la Ressorte
 - Acquisition et cession de la maison sise 9, rue de la Ressorte à une propriétaire-occupante.
- f) Aménagement des rues Derrière le Palais, du Presbytère, Derrière l'église, de la Ressorte et l'aménagement urbain de la rue Leblond
 - Achèvement des travaux des espaces publics ;
 - Inauguration des aménagements urbains.

➤ **Habitat – Aides à la pierre**

Le service a traité les dossiers suivants en 2019, au titre des politiques mises en place par l'Agglomération :

- Mise en valeur des façades : 29 dossiers pour 195 000 € de subventions et plus de 1 242 000 € de travaux ;
- Aide complémentaire aux bénéficiaires des subventions ANAH : 68 dossiers pour 40 200 € d'aides CAV et plus de 994 000 € de travaux ;
- Logement locatif social : 4 dossiers représentant 45 logements ;
- Participation à la commission départementale d'amélioration de l'habitat : 4 réunions ;
- Participation à la Commission Régionale de l'Habitat : 2 réunions.

➤ **Contrat de ville**

I- Objectifs

La loi de « Programmation pour la ville et la cohésion urbaine », promulguée le 21 février 2014 répond à une volonté de simplification et de renforcement des moyens à destination des quartiers prioritaires.

Elle prévoit la signature de nouveaux contrats de ville pour la période 2015-2020, entre les communes, l'EPCI, le Conseil Départemental, le Conseil Régional et l'Etat.

La loi invite cependant le plus grand nombre d'acteurs concernés par la Politique de la Ville à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des Contrats de Ville. C'est pourquoi l'Agglomération de Vesoul s'est entourée d'un grand nombre de partenaires institutionnels.

Cette nouvelle Politique de la Ville repose sur :

- un contrat unique et global, établi autour d'un projet de territoire ;

- la redéfinition de la géographie prioritaire : le quartier des Rêpes-Montmarin pour Vesoul ;
- la création d'un Conseil Citoyen : la loi prévoit une implication plus forte des habitants du quartier dans la construction et le pilotage du dispositif ;
- la mobilisation en priorité des politiques de droit commun au bénéfice des quartiers prioritaires.

La loi prévoit que les Contrats de Ville portent sur trois piliers :

- le cadre de vie et le renouvellement urbain ;
- le développement de l'activité économique et de l'emploi ;
- la cohésion sociale.

2-Actions de la CAV en 2019

Dans le cadre du contrat de ville, un appel à projet a été lancé en 2019 afin que les associations puissent candidater sur des actions qui s'inscrivent dans la politique ciblée par l'EPCI à savoir des actions en faveur de la jeunesse et des adolescents. Une délibération actant les subventions aux associations a été prise le 27 juin 2019. 8 associations ont été aidées en 2019 par la CAV pour un total de 20 100 € attribués.

Un travail est réalisé avec le bailleur social Habitat 70 afin de flécher l'exonération de Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti sur le quartier. Un conventionnement annuel a été acté en Conseil Communautaire le 27 juin 2019.

Dans le cadre du NPNRU, et du protocole de préfiguration signé en 2016, des études urbaines et de peuplement sur le quartier prioritaire Rêpes-Montmarin ont été finalisées en 2018.

Un comité de pilotage s'est tenu sur le quartier prioritaire le 4 mai 2018 qui a permis de valider le projet urbain et la mise en place d'une Commission Intercommunale du Logement (CIL).

L'année 2019 a été consacrée à la rédaction de la convention avec l'ANRU.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec l'Etat et l'ANRU afin d'affiner le projet de rénovation du quartier prioritaire.

Un comité de pilotage s'est réuni le 4 décembre 2019 afin de présenter le projet, ainsi que la conférence intercommunale du logement.

➤ Urbanisme

I - Le Plui

Le recensement des potentialités d'urbanisation s'est achevé en 2017. Un recensement des projets relevant de la modification est engagé avec les communes (emplacements réservés à créer, modifier ou supprimer, contour de zones urbaines à adapter).

2 - L'instruction des autorisations d'urbanisme

Le service urbanisme a effectué en 2019 l'instruction des dossiers suivants :

- 123 permis de construire ;
- 4 permis de démolir ;
- 466 déclarations préalables ;
- 789 certificats d'urbanisme d'information et 59 certificats opérationnels.

3 - Les déclarations d'intention d'aliéner

753 déclarations d'Intention d'Aliéner ont été traitées par le service urbanisme en 2019.

Dispositif Action Cœur de Ville

Vesoul a été retenue parmi les 222 villes lauréates et la convention cadre pluriannuelle signée le 25 septembre 2018. Les enjeux évoqués dans ce document sont notamment :

- Le développement d'une offre nouvelle d'habitat ;
- L'affirmation d'une offre commerciale équilibrée en centre-ville ;
- Améliorer l'accessibilité et la mobilité du centre-ville ;
- La mise en valeur des formes urbaines et du patrimoine ;
- Fournir un accès modernisé et facilité aux équipements et services publics.

Une étude urbaine participative a débuté en novembre sous l'égide de l'Agence d'Urbanisme de Besançon Centre Franche-Comté afin dans un premier temps, d'établir un diagnostic détaillé, puis de déterminer des stratégies contribuant à la redynamisation de la ville-centre avant de proposer un programme complet d'actions tout début 2020. D'ores et déjà, des actions ont été lancées particulièrement en matière d'habitat et de requalification des bâtiments publics.

Le dispositif « Action Cœur de Ville » a également favorisé tout au long de l'année 2019 la mise en lumière de cette problématique essentielle qu'est la revitalisation des villes moyennes. Cela a permis aussi à la Communauté d'Agglomération de Vesoul de fédérer autour de cet objectif partagé des acteurs multiples et investis (Etat, Caisse des Dépôts, Action Logement, Conseil Départemental, Région...) et de générer des réflexions sur des sujets porteurs d'avenir.

Une étude urbaine a été confiée à l'agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon et a permis d'envisager une stratégie de redynamisation du centre-ville.

Aussi, plusieurs comités de projets et d'ateliers participatifs ont été menés en 2019 :

- 2 comités de projet (16 avril et 4 octobre) ;
- 3 ateliers participatifs (Mars, Mai, Novembre).

Cette étude a permis ensuite l'élaboration et la validation des phases diagnostic et stratégie d'ACV, ainsi que d'un programme d'actions.

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'Opération de Revitalisation du Territoire est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes. Aussi le périmètre de cœur de ville circonscrit au centre historique s'est étendu à la rue Charles de Gaulle à Vesoul. Cette mutation d'ACV en ORT a été réalisée par arrêté préfectoral du 3 octobre 2019.

Pôle Mobilité Déplacement

Pour mémoire, l'année 2016 a vu la conclusion d'une longue phase de consultation débutée en 2015 pour le renouvellement de la DSP transport. Un nouveau contrat de concession a été signé avec Keolis pour 7 ans début 2016.

Pôle Environnement et Développement Durable

➤ Collecte des déchets

Le service est assuré par une trentaine d'agents permanents et des contractuels dans le cadre d'une convention d'insertion avec l'association NOVEO.

La collecte concerne les déchets ménagers et papiers/emballages dans toutes les communes, avec des fréquences variables selon les secteurs, la collecte des cartons pour les commerçants, la collecte des déchets verts et du verre dans les communes qui le souhaitent. En 2019, 7 201 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles, soit une baisse de 176 tonnes par rapport 2018 et 2 192 tonnes de matières recyclables, soit une augmentation de 52 tonnes par rapport à 2018 ont été collectées.

Le territoire de l'Agglomération compte également deux déchèteries, gérées par le SYTEVOM.

Le service de la collecte des déchets a poursuivi durant toute l'année 2019 ses efforts en faveur d'une diminution des coûts de fonctionnement.

➤ L'assainissement

La Communauté d'Agglomération de Vesoul (CAV) gère intégralement en régie la compétence du service public d'assainissement depuis le 1^{er} janvier 2013. Elle assure la

collecte, le transport, le traitement des eaux usées, la facturation des abonnés en régie directe.

La direction assainissement de la CAV programme, finance, construit et exploite tous les ouvrages destinés à transporter et traiter les eaux usées afin d'éviter les contaminations et la dégradation de l'environnement.

Depuis février 2017, la Direction-Service Clients-Ingénierie des projets de la Direction Assainissement de la CAV a été mutualisée avec le Service des Eaux de la Ville de Vesoul. Ceci a permis d'anticiper la mise en œuvre de la Loi NOTRe au 1^{er} janvier 2020.

Le service est constitué de 16 personnes, 1 directeur, 2 chargées du service clients, 1 projeteur, 4 personnes en charge des réseaux, 8 personnes aux moyens d'épuration et postes.

1 - Facturation et relation avec les abonnés

Le service clients mutualisé de la CAV établit les factures des abonnés de 19 communes sur 20 ; Pusey est la dernière commune non gérée à ce titre par la CAV.

Pour 2019, 136 arrêtés de facturation et d'avenants ont été émis, 14 522 factures assainissement ont été envoyées, pour un montant de **1.696.982,29 €**.

Au total, le montant des recettes est de 3 487 571.45 € (hors redevance agence de l'eau).

2 - Gestion des eaux usées non domestiques

Depuis le lancement de l'opération collective, 186 établissements ont été contactés, 137 ont été audités.

Au 31 décembre 2019, 55 autorisations de déversement ont été signées et sont effectives.

3 - Réseau d'assainissement

On compte 249 kms de réseau d'eaux usées ou unitaire comprenant 38 postes de refoulement, 34 déversoirs d'orage, 6 bassins pluviaux sur les zones de développement économique.

En 2019, le service a assuré 2056 interventions, dont 423 contrôles de conformité (dans le cadre de vente ou après travaux).

4 - Moyens d'épuration

14 des 20 communes de l'Agglomération sont raccordées au réseau et au centre de traitement des eaux usées de Pusey (CTEU) de 72.000 eq/hab. : Charmoille, Comberjon, Coulevon, Colombier, Echenoz la Méline, Frotey lès Vesoul, Montigny lès Vesoul, Navenne, Noidans Les Vesoul, Pusey, Quincey, Vaivre et Montoille, Vesoul, Villeparois.

Dans le cadre du schéma d'assainissement arrêté par le préfet le 16 juillet 1997, trois communes hors Communauté ont été raccordées au CTEU : Neurey les la Demie, Villers le Sec, et Colombe les Vesoul.

Le CTEU a traité 3.810.580 m³ en 2019, et produit 760 tonnes de boues utilisées en amendement agricole.

Le service comprend aussi une rhizosphère pour Andelarre et Andelarrot (510 eq/hab), une rhizosphère à Pusy (600 eq/hab) construite en 2016, et une rhizosphère à Montcey (400 eq/hab) construite en 2015.

5 - Assainissement Non Collectif (ANC)

Il y a 216 installations d'ANC sur la CAV, toutes ont été contrôlées avec un taux de conformité de 18.5%.

En 2019, 8 installations supplémentaires ont été contrôlées dont 4 en conception et 4 en réalisation sur des installations neuves.

6 - Les travaux 2019 (dépenses en TTC)

QUINCEY – RUE DE LA CORRE : réalisation du bitume fluxé été 2019 – pris en compte sur 2018

Mise en place d'un réseau séparatif de la rue de Corre à la rue des Vergers

Pose de 1063 ml de PVC 200 mm

Total : 393.995 € TTC

FROTEY-LES-VESOUL :

Création d'un réseau unitaire Rue de l'ancienne Mairie + grande rue

Pose de 395 ml PVC 315 mm, 760 ml de PVC 200 mm, 76 ml de PVC 160 mm + 1 poste de refoulement – soit 1231 ml tuyaux

Travaux (ROGER MARTIN) : 629.642 € TTC

Moe (Geoprotech) : 20.292 € TTC

Contrôleur des travaux (INERA) : 12.630 € TTC

Coordonnateur SPS (Marc Jacamon) : 1.980 € TTC

Total : 664.544 € TTC

VESOUL – ROCADE

Pose d'un réseau d'eaux usées, déviation du réseau passant sous la rocade ouest

Pose de 438 ml de PVC 315mm

Travaux (ROGER MARTIN) : 162.764 € TTC

Coordonnateur SPS (Marc Jacamon) : 804 € TTC

Département (signalétique) 189 € TTC

Total : 163.757 € TTC

ECHENOZ-LA-MELINE

Création d'un réseau de collecte rue du Pont du Diable + impasse des Cottets et suppression de 2 postes de refoulement – fin en janvier 2020.

Pose de 1095 ml de PVC ou fonte 200 mm, et 50 ml de 160 mm – soit 1145 ml

Travaux (ROGER MARTIN) : 207.698 € TTC (bitume fluxé en juin 2020)

Contrôleur des travaux (INERA) : 10.384 € TTC

Coordonnateur SPS (Marc Jacamon) : 984 € TTC

Etude géotechnique (Hydrogéotechnique est) : 4.140 € TTC

Total : 223.206 € TTC

PUSY

Mise en séparatif de la rue du Général de Mirbeck (suite travaux 2017)
Pose de 405 ml de PVC 200 mm et 308 ml de PVC 160 mm – soit 713 ml
Travaux (ROGER MARTIN) : 237.086 €TTC
Contrôleur des travaux (INERA) : 6.464 €TTC
Coordonnateur SPS (Marc Jacamon) : 1.104 €TTC
Total : 244.654 € TTC

PUSEY

Mise en séparatif de la rue de la Maison du Berger
Pose de 50 ml de PVC 200 mm et 70 ml de PVC 160 mm – soit 120 ml
Travaux (ROGER MARTIN) : 41.697 €TTC
Moe (BC2i) : 1.800 €TTC
Total : 43.497 € TTC

Chantier 2020 préparés en 2019 :

ANDELARROT : réalisé en 2020 par Roger Martin.

ANDELARRE : réalisé en 2020 par STPI.

RACCORDEMENT DE LOTISSEMENTS OU REPRISE DE RESEAU EN LIAISON AVEC TRAVAUX COMMUNAUX

Coulevon (rue de la Vierge et rue Vados)- Roger Martin : **49.784 € TTC**
Pose de 326 ml de PVC 200 mm

Tous petits travaux d'entretien de réseau (y compris 59 Mises à niveau et reprises de tampons) : **52.000 € TTC**

<p style="text-align: center;">TOTAL : 3647 m de canalisations séparatives créées pour 1.785.653 € TTC 326 ml de canalisations créées pour 49.784 € TTC</p>
--

➤ **La gestion des rivières**

Début 2018, la Communauté d'Agglomération de Vesoul est devenue compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

En avril 2019, le Syndicat Mixte d'Etude et de Travaux pour l'Aménagement du Durgeon a été dissous. Chaque intercommunalité concernée par le Durgeon et ses affluents a repris la compétence GEMAPI-Rivières.

Une Agent de Maîtrise a été embauchée en novembre 2018 pour assurer la gestion des projets et le suivi des travaux.

Les travaux réalisés en 2019 (en €TTC) :

- Reprise des joints du barrage du Lac + réparation porte sud :	191.880
- Nettoyage des quais dans Vesoul :	87.346
- Retrait d'atterrissement :	9.024
- Retrait d'embâcles :	1.740
- Entretien ripisylve :	5.654
- Détuffage de la Méline :	Volontariat
- Zone humide de Mont le Vernois :	9.300
- Mare de Velle-le-Châtel :	4.040
- Etude de Zone humide	9.168
- Désherbage digues :	2.300
- Coupe d'arbres	8.160

➤ **Animation Natura 2000**

Le programme d'actions validé par le comité de pilotage a été conduit par le Conservatoire des Espaces Naturels ; plusieurs échanges et réunions sur site ont eu lieu avec les exploitants agricoles, la Chambre d'Agriculture et le GIEE « Prairies d'Or ».

Pôle tourisme, loisirs, culture et sports

➤ **Le tourisme, un levier de développement économique et d'attractivité**

Vesoul et son Agglomération bénéficient d'une **très bonne réputation en France comme à l'étranger** mais doivent **parfaire la visibilité de l'offre déjà existante** :

- S'inscrire dans la dynamique engagée par la Région Bourgogne Franche-Comté via son schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2017-2022
- **Construire un projet commun avec les socioprofessionnels mais aussi complémentaire et cohérent à celui initié avec le Département** sur la destination Vesoul – Val de Saône

La maison du tourisme

1. L'inauguration de ce nouvel office de tourisme a eu lieu le 29 avril 2016 dans la salle des Ursulines, 15 rue Roger-Salengro à Vesoul. Depuis 2015 en effet, **l'Agglomération de Vesoul gère en interne la compétence tourisme** au sein de ses propres services et non plus par le biais d'un délégataire :

- Le tourisme est rattaché à la direction de la communication sur un pôle mutualisé entre la Ville et l'Agglomération pour plus d'efficacité et de cohérence ;
- Toute l'année la Maison du tourisme propose une exposition mensuelle avec des artistes locaux (sculptures, peintures, photographie...)

2. Une **saison touristique meilleure en 2019** qu'en 2018

- La fréquentation de la Maison du tourisme en 2019 est en augmentation pour les touristes locaux (Haute-Saône + 34 %), français (+ 20%) et étrangers (+75%) ;
- Notre territoire attire toujours **les Hollandais et les Allemands** ;
- Grand succès des animations d'été avec 1451 participations.

Des ambassadeurs et partenaires partagent d'ailleurs avec enthousiasme leurs idées dans l'élaboration de cette programmation.

60 animations proposées en 2019 contre 55 en 2018. Quelques exemples de nouveautés :

- Les Rendez-Vous du Terroir : dégustations, balades gourmandes et balades théâtrales à la découverte du patrimoine des communes de l'Agglomération (ex : Découverte des mystères de Solborde et du verger pédagogique à Echenoz).

- Séance de relaxation sonore collective

- Visite botanique en forêt

- Animations Apiculture

- Visites de fermes bio...

2. Un **agenda des manifestations** est à la disposition de tous sur le site internet www.vesoul.fr pour la promotion des animations sur notre territoire. Un

changement de la plateforme des bases de données touristiques régionales LEI vers la nouvelle plateforme Décibelles Data a été opéré début 2019.

3. Durant la saison estivale, **des navettes à la Motte** en bus sont réservées aux habitants de l'Agglomération âgés de plus de 70 ans et n'ayant pas la capacité physique d'accéder en toute autonomie au site : 4ème édition en 2019 : 29 participants en 2019 contre 54 en 2018.
4. Buvette de la Motte : 1363 € de boissons et glaces vendues (975,6 € en 2018) soit plus 39% d'augmentation.
5. Création d'un réseau d'ambassadeurs du tourisme dans les communes de l'agglomération de Vesoul.
6. Présence du stand de la Maison du tourisme aux grands événements : Tour Alsace, 50 ans de l'agglomération, Salon du Randonneur...
7. 2ème édition du concours de pain d'épices à l'occasion de la Sainte Catherine.
8. Création d'un concours photos des communes dans le cadre des 50 ans de l'Agglomération de Vesoul.

Poursuite des partenariats avec Destination 70 dans le cadre du protocole Vesoul-Val de Saône et 2 conventions avec Bourgogne Franche-Comté Tourisme (Participation aux collectifs Itinérance et patrimoine de Bourgogne-Franche-Comté)

➤ **Le théâtre Edwige Feuillère**

Depuis le transfert de la compétence à la CAV en 2012 et la décision de confier la gestion du théâtre à une association, cet équipement ne cesse de progresser, en termes qualitatif et quantitatif.

Il compte désormais plus de 2 500 abonnés et présente, sous la houlette de sa directrice Charlotte NESSI, une programmation variée.

Le mois voix d'enfants/espace scénique en mai, le festival Jacques Brel en octobre, font partie des événements marquant de la saison.

➤ **L'espace de loisirs du lac**

La saison estivale n'a pas été touchée par des proliférations de cyanobactéries malgré les températures élevées. La baisse de la bioturbation s'est poursuivie à la suite du retrait de biomasses importantes de poissons fouisseurs (17,8 T de poissons extraites du lac entre mars 2016 et mai 2019, fin de la pêche exceptionnelle). Afin de poursuivre l'objectif de réduction des risques d'eutrophisation liés aux fortes biomasses de carpes, de silures et de brèmes, une poursuite des pêches de régulation ciblant ces espèces paraît nécessaire sur

plusieurs années, au moins tant que les Captures Par Unité d'Effort (CPUE) n'auront pas diminué de manière significative.

Pour 2019, 558 poissons pour une masse totale de 1T ont été retirés du lac.

Les quantités d'espèces retirées sont les suivantes :

- 157 silures (poids moyen 4,5 kg),
- 273 brèmes (poids moyen 1 kg),
- 24 carassins (poids moyen 1,5 kg)
- 104 carpes (poids moyen 8,5 kg) ; La totalité de ces carpes a été remise à la Fédération départementale de pêche conformément aux accords pris en COPIL.

Ces quantités confirment le fait qu'il reste encore beaucoup de poissons fousseurs présents dans le lac.

Pour la cinquième année, la CAV a procédé au faucardage des herbes aquatiques : près de 100 tonnes de plantes ont ainsi été retirées du plan d'eau. Cette opération sera renouvelée en 2020.

La fréquentation du camping et les activités de la base de voile n'ont donc pas été impactées par les interdictions formulées par l'ARS, comme cela a été le cas les années précédentes.

L'espace de loisirs a accueilli, de mars à octobre, de nombreuses manifestations sportives et culturelles, avec l'appui des agents de la zone de loisirs, affectés au montage et démontage des installations.

➤ **Le sport**

Depuis 2016, une politique communautaire en faveur des clubs sportifs présents sur le territoire de l'Agglomération a été mise en place.

Elle comporte des aides au fonctionnement des clubs, selon des critères précis (nombre de licenciés, aide aux jeunes, aide aux éducateurs sportifs, au haut niveau collectif et individuels), des partenariats avec certains clubs sur la base de projets pluriannuels de développement.

Aménagements divers et patrimoine communautaire

En plus des travaux de type contrôles réglementaires (ERP, extincteurs, électrique, levage, gaz, ...) et des dépannages réguliers (électriques, plomberie, voirie, piscines, ...), plusieurs travaux ont été réalisés durant l'année 2019 :

➤ **Travaux divers de voirie dans les zones communautaires**

Création d'une voie de délestage entrée PSA-Zone du Durgeon (77 000 € TTC)

Réfection du giratoire "Trail 70" (115 000 € TTC)

Réfection de la voirie et des trottoirs rue Aubrac (95 000 € TTC)

Réfection de la bretelle d'accès aux Haberges et aménagement d'un arrêt de bus PMR (20 000 € + 77 000 €)

Mise en place de coussins Berlinois Zone de la Motte (7 000 € TTC)

Réfection d'une section de voirie Zone Poincaré (47 500 € TTC)

➤ **Pistes cyclables**

Reprise de marquages pistes cyclables (9 000 € TTC)

Mise en place de signalétiques verticales (3 700 € TTC)

Réfection de la piste cyclable rue Courvoisier et réalisation d'un plateau surélevé (56 000 € TTC)

➤ **Bâtiment abritant le service de collecte des déchets**

Mise en place d'armoires de séchage pour EPI (12 000 € TTC)

Mise en place de barrières d'accès au site (17 000 € TTC)

➤ **Espace de loisirs du lac**

Création d'une aire de jeux thermocollée (1 800 € TTC)

Mise en place d'une borne de vidange cassette camping-car vers sanitaires base de voile (10 000 € TTC)

Diagnostic arbres (1 800 € TTC)

Abattage d'arbres (9 300 € TTC)

Plantation d'arbres autour du lac (25 000 € TTC)

Création d'une aire de stockage au centre technique en tout venant (3 227 € TTC)

Mise en place d'un plan de gestion différenciée.

Labellisation du lac en parcours "pêche".

➤ **Camping**

Réfection du sol de l'accueil (1 400 € TTC)

Mise en conformité portail automatique (5 000 € TTC)

➤ **Ludolac et piscines communautaires**

Remplacement des pré-filtres + pompe piscine canetons (2 200 € TTC)

Mise en place de serrures sur organigramme piscine canetons (1 800 € TTC)

Mise en place d'une armoire de sécurité + pompes injection des produits chimiques piscine de Noidans (15 000 € TTC)

Mise en place d'éclairage LED bassin Pontarcher (9 700 € TTC)

Fin des remplacements éclairage des bassins par LED NOIDANS (7 000 € TTC)

➤ **SPA**

Achat et mise en place bungalows à destinations d'infirmierie et de locaux personnels (6 200 € TTC)

Fourniture de bacs de retentions (710 € TTC)

➤ **Transports urbains**

Travaux de réparation toiture (2 700 € TTC)

Création d'un abri à vélos (6 200 € TTC)

➤ **Bâtiment technique zone de loisirs**

Mise en place d'un portail coulissant motorisé (15 500 € TTC)

➤ **Aires des gens du voyage**

Réfection de réseaux usées (aire de Vesoul) (11 200 € TTC)

Réfection de blocs sanitaires (aire de Vesoul) : habillage des murs des douches, réparation et installation de nouvelles fermetures (23 900 € TTC)

Remplacement de compteurs électriques (aire de Vesoul) (3 200 € TTC)

Intervention en points à temps (aire de Vesoul) (2 900 € TTC)

Interventions diverses électriques sur remplacements de chauffe-eaux (aires de Vesoul et d'Echenoz) (3 400 € TTC)

Réfection des circulations intérieures de l'aire de Pusey (8 100 € TTC)

➤ **Travaux divers**

Zone du Durgeon : remplacement du garde-corps pont de la dérivation de la Colombine (5 200 € TTC)

Mise en place de 3 panneaux d'informations zone de la Motte (11 000 € TTC)

➤ **Schéma départemental relatif à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage**

La CAV satisfait aux exigences du schéma départemental par l'ensemble des équipements prévus, la présence de gardiens, ainsi que par l'implantation de la signalisation routière. Il n'y a pas eu de dossier spécifique en 2019. L'entretien courant a été effectué.

Gestion des structures

La gestion des aires est assurée par deux gardiens à temps plein dotés d'un véhicule et un responsable.

Les gardiens assurent des tâches nombreuses et variées : nettoyage journalier des locaux et des plates formes, réparations diverses, entretien des abords (tonte et nettoyage), régie... Présents cinq jours par semaine sur les aires, ils sont en lien direct et quotidien avec les voyageurs et veillent au maintien de la sécurité.

La fréquentation de chaque aire est régie par un règlement intérieur adopté par l'Assemblée communautaire lors de la séance du 2 mai 2005.

1- Aire de Pusey

Bilan de fréquentation 2019

2 groupes ont réservé l'aire de grand passage de PUSEY, 6 l'ont fréquenté, représentant un total de 88 familles, soit environ 176 caravanes.

2- Aire de Vesoul

Bilan de fréquentation - Période du 1er janvier au 31 décembre 2019

Le taux moyen d'occupation des places sur l'année est de 53,12 %. Le nombre de personnes accueillies sur cette aire sur l'année est de 163 réparties comme suit :

- hommes : 58 soit 35,60 %

- femmes : 55 soit 33,74 %
- enfants : 50 soit 30,70 %

Durée des séjours :

- moins d'un mois : 19
- de 1 à 3 mois : 11
- de 3 à 6 mois : 12
- de 6 à 9 mois : 4
- de 9 à 12 mois : 1
- plus de 12 mois : 6

3- Aire d'Échenoz-la-Méline

Bilan de fréquentation - Période du 1er janvier au 31 décembre 2019

Le taux moyen d'occupation des places sur l'année est de 34.8 %. Le nombre de personnes accueillies sur cette aire sur l'année est de 110 réparties comme suit :

- hommes : 31 soit 28,20 %
- femmes : 37 soit 33,64 %
- enfants : 42 soit 38,20 %

Durée des séjours :

- moins d'un mois : 15
- de 1 à 3 mois : 9
- de 3 à 6 mois : 6
- de 6 à 9 mois : 6
- de 9 à 12 mois : 0
- plus de 12 mois : 1

➤ Récolement des réseaux

Le service DT-DICT est chargé de renseigner tous les intervenants, du responsable de projet à l'exécutant des travaux, tant sur le domaine public que sur le domaine privé, sur la position des réseaux à la charge de la Communauté d'Agglomération et de la Ville de Vesoul.

Cela concerne, pour la CAV : le réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales sur l'ensemble des communes de l'agglomération. Le réseau d'adduction d'eau potable sur quatorze communes de l'agglomération qui sont Andelarre, Andelarrot, Chariez, Colombier, Comberjon, Coulevon, Echenoz, Frotey-lès-Vesoul, Montcey, Noidans-lès-Vesoul, Quincey, Vaivre-et-Montoille, Vesoul, Villeparois.

Le réseau d'éclairage public présent dans l'emprise des zones communautaires et la fibre optique qui comprend : la boucle optique sur la ville de Vesoul et la liaison Andelarrot – usine d'eau passant par Noidans-lès-Vesoul-Echenoz-la-Méline-Navenne-Quincey ;

Pour la Ville de Vesoul, les réseaux d'éclairage public et les ouvrages de collecte des eaux pluviales et leur raccordement au collecteur sur l'ensemble de son territoire hormis les zones communautaires.

En 2019, le service a instruit 2 206 dossiers répartis de la façon suivante entre les deux collectivités : 1207 pour la C.A.V. et 999 pour la ville de Vesoul. L'augmentation se poursuit sans être réellement significative. Le déploiement de la fibre optique sur le territoire de l'Agglomération génère un nombre conséquent de déclarations.

La cartographie poursuit également son évolution par l'apport régulier de fonds de plans levés et des retours de plans de récolement.

Le service travaille également sur l'élaboration des plans de zonage des ouvrages communautaires et de la Ville de Vesoul et assure l'assistance auprès du public sur l'utilisation du service de déclaration en ligne de tout chantier (exécutant de travaux, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, communes).